

MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

Informations générales :

Date d'effet : Date d'échéance :

Fractionnement : A S T

Le souscripteur :

Titre/ Nom, prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Si adresse du risque différente :

Code postal / Ville :

Téléphone : Télécopie : E-mail :

FORME JURIDIQUE N° SIREN/ SIRET

ACTIVITÉ (S) EXERCÉE (S)

Activité principale :

Activité secondaire : représentant% du chiffre d'affaires total

Autre(s) activité(s) : Agent ? oui non

Marque(s) automobile(s) représentée(s) :

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE

Selon le mode de gestion retenu, il convient de ventiler le chiffre d'affaires selon les principaux postes des comptes produits du plan comptable des professionnels de l'automobile. En cas de création, retenir le chiffre d'affaires prévisionnel.
En pièces jointes : compte d'exploitation

Exercice	Du/...../..... Au/...../.....
Comptes produits plan comptable	
réparations, carrosserie etc
services
dont : commissions sur ventes véhicules
produits d'autres activités
Sous total autres comptes
Dont - ventes automobiles en direct
- carburants, pièces détachées
- boutique (produit station)
-
Sous total vente marchandises
Chiffre d'affaires total HT

Part de la sous-traitance travaux confiés par le souscripteur à d'autres professionnels de l'automobile% du CA

EFFECTIF => Il s'agit du nombre de personne travaillant en permanence dans l'entreprise

atelier : ...commercial : ...administratif ...stagiaires, apprentis, en formation : ...non salariés...

Total effectif à retenir Observations

SURFACE DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Pour la surface développée des locaux professionnels prendre le total des superficies, murs compris, des rez-de-chaussée, étages, combles, greniers, caves, sous-sols, débarras, boxes et parkings couverts.

Surface développée des locaux professionnelsm2Si auvent : surface couverte m2

Observations (notamment importance de l'aire d'exploitation, possibilité de parc de véhicules dans une zone non couverte, utilisation de la voie publique...) :

.....

.....

BILAN VOL

Cochez toutes les cases correspondantes à des caractéristiques de protections constatées. Si vous avez sélectionné plusieurs codes considérez que pour retenir le plus bas : le chiffre est prioritaire sur la lettre et A est plus petit que B, etc... (1A<2C<3A)

PROTECTIONS MÉCANIQUES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

VITRINES

sans protection		1A
verre feuilleté : 2 éléments verriers (épaisseur mini 10,5 mm)		2C
verre feuilleté : 2 éléments verriers (épaisseur mini 19,5 mm:)		3C
panneaux grillagés fixes ou mobiles		2A
volets pleins en bois ou métalliques		3A
grilles extensibles sans collier de sûreté		2B
grilles extensibles avec collier de sûreté		3B
grilles à enroulement		4A
rideau métallique plein		5A

Indiquez le niveau le plus bas.....

PORTES D'ACCÈS (Autres que celles comprises dans la vitrine)

porte avec un système de fermeture ou porte vitrée		1A
porte non vitrée avec au moins deux systèmes de fermetures		2B
porte protégée par la grille extensible		2A
porte antipanique avec un point de fermeture		2C
porte blindée ou métallique avec minimum 3 points de fermeture		4B
porte protégée par grille à enroulement		4A
porte protégée par rideau métallique plein		5A

Indiquez le niveau le plus bas.....

FENÊTRES / PORTE-FENÊTRES/IMPOSTES ET/OU AUTRES OUVERTURES

de dimensions supérieures à 30 x 20 cm et autres que celles comprises dans la protection de la vitrine.

sans protection		1A
volets et persiennes en matières plastiques		2A
volets bois plein ou persiennes métalliques		3A
pavés de verre		4A
barreaux métalliques espacés de 17 cm maximum		4B
barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum		5B

Indiquez le niveau le plus bas.....

OUVERTURES EN TOITURE

sans protection		1A
Protégé par une grille		4A

Indiquez le niveau le plus bas.....

PROTECTION ÉLECTRONIQUE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX

Existe t-il une alarme à l'intérieur des locaux ? q oui q non

alarme avec installateur non qualifié et matériel non certifié A2P ou NF /A 2P (avec télésurveillance)		1A
alarme avec installateur <i>non</i> qualifié mais matériel certifié A2P ou		2A
alarme avec installateur qualifié sans certificat de conformité		3A
alarme avec installateur qualifié sans certificat de conformité +		4A
avec certificat de conformité		4B
avec certificat de conformité + télésurveillance		SA

Indiquez le niveau le plus bas.....

BATIMENT ET CONTENU

CONTENU hors taxes et hors véhicules

- Matériel et objet professionnel dans les locaux, sur aires d'exploitation.....
- Mobilier personnel
- Archives
- Marchandises destinées à la réparation ou la vente
- pièces détachées, accessoires automobiles (autoradio, c.b., jantes).....
 - valeur ht du carburant
 - autres

Valeur totale du contenu.....

OCCUPATION DES LOCAUX

propriétaire occupant - locataire - locataire exonéré de risques locatifs - locataire agissant pour le compte du propriétaire de l'immeuble - locataire Alsace –Moselle - - copropriétaire

renonciation à recours oui non : détail :.....

BRIS DE GLACE

Longueur de la vitrine : Mètres linéaires
ou en 1er risque pour une valeur deeuros Si enseignes, valeur.....euros

CONFORMITÉ AU STANDARD

> Les non conformités au standard (article 4.1.3 des CG) doivent être déclarées aux conditions particulières.

- Construction : plus de 25 % de matériaux légers oui non
- Couverture : plus de 25 % de matériaux légers oui non
- Stock de produits inflammables supérieur à 500 litres - ou équivalent litre (hors cuve enterrée) oui non
(liquides : si point éclair < 55° 1 litre- éq. par litre, si point éclair > 55° 1/5 litre- éq. par litre, gaz (propane butane) dépôt en emballage (bouteilles) 4 litres- éq. par kilo)
- Stock de mousse plastique alvéolaire supérieur à 5 m³ oui non
- Si emploi de peinture/solvants avec point d'éclair < à 55°,
- utilisation limitée à un pistolet de plus d'un litre maximum oui non
 - en cabine de peinture conforme à la réglementation en vigueur oui non
 - autres cas oui non
- Présence dans les locaux de véhicules pour le transport de liquides inflammables oui non
- Travail mécanique du bois oui non
- Fabrication de carrosserie oui non
- Façonnage ou transformation de matières plastiques oui non
- Risque contigu ou à moins de 10 mètres des locaux pouvant constituer une aggravation incendie oui non

PREVENTION INCENDIE

- Installations électriques conformes aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD oui non
- Installation d'extincteurs mobiles conforme aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD oui non
- Installations électriques conformes aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD oui non
- Y a t'il une interdiction de fumer ? oui non
- Autres moyens de prévention incendie mis en œuvre (le mode de chauffage n'est pas considéré comme aggravant) :.....

ANTECEDENTS

CRÉATION

Date de la création/...../.....

Existait-il un garage auparavant à cet emplacement : oui non

Si oui le personnel a-t-il été conservé : oui non

Ancien métier du souscripteur ou de son représentant

Conditions de la création -.....

Antécédents : utiliser le tableau ci-après (indiquer les antécédents personnel du souscripteur si celui-ci n'était pas garagiste). Ne pas omettre de joindre dans ce cas les relevés d'informations.

> Renseignements concernant le ou les contrats d'assurances au cours des 36 derniers mois, fournir un relevé d'informations délivré par la (ou les) précédentes compagnie(s) :

	RC CIRCULATION	RC PROFESSIONNELLE	DOMMAGES AUX BIENS
Précédent assureur			
Numéro des contrats			
Date de résiliation			
Motif			

SINISTRES

Nature	Année d'assurance	Année en cours		N-1	N-2
		Du	Au	Du	Au
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	Corporel responsable				
	Corporel non responsable				
	Matériel responsable				
	Matériel non responsable				
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE					
DOMMAGES AUX VÉHICULES	Dommages Accidentels				
	Incendie				
	Vols en locaux				
	Vols hors locaux				
	Bris de glace				
DOMMAGES AUX BIENS	Incendie				
	Vol				
	Autres				

OBSERVATIONS SUR LES ANTÉCÉDENTS (notamment pour les sinistres > à 31000 euros et pour les sinistres corporels, moyens prévention mis en place suite à sinistre.....)

Le souscripteur ou son représentant a-t-il fait l'objet depuis 3 ans :

- D'une procédure judiciaire au titre d'une infraction au code de la route oui non
- D'un retrait ou d'une suspension de permis de conduire oui non

Si oui, préciser le motif et la durée :

.....

GARANTIES DEMANDEES

*Rappel : en souscription standard le contrat comporte une garantie de base obligatoire et des garanties en option. Les garanties dommages aux véhicules sont accordées par catégorie de véhicules.
On distingue d'une part les véhicules de propriété du souscripteur, les véhicules appartenant aux dirigeants désignés au contrat d'autre part les véhicules confiés, les véhicules à la vente (neuf non immatriculés et sous trois volets)*

GARANTIES AUTOMOBILES

Tous véhicules	RC circulation/ RAR	q oui q non	La garantie de base doit comprendre sauf cas justifiés) - RC circulation / RAR> tous véhicules - DOM. ACC., INC, VOL PF véhicules confiés, neufs à la vente, sous trois volets - RC professionnelle / DR
Tous véhicules	BRIS DE GLACES	q oui q non	
Véhicules propriété et dirigeants désignés	DOM. ACC.	q oui q non	
	INCENDIE	q oui q non	
	VOL	q oui q non	
	Remorquage assist.	q oui q non	
Véhicules confiés, neufs non immatriculés 3 volets	Pertes financières	q oui q non	
	DOM. ACC.	q oui q non	
	INCENDIE	q oui q non	
	VOL	q oui q non	
Véhicules neufs non immatriculés	Remorquage assist.	q oui q non	
	Pertes financières	q oui q non	
Tous véhicules	Limites garanties dommages accidentels, incendie, vol aux véhicules par sinistre	Indemnité de dépréciation	q oui q non
		152 000 q	La limite standard est fonction du chiffre d'affaire total La franchise maxi par sinistre est fonction de cette limite
		305 000 q	
		460 000 q	
		610 000 q	
1 220 000 q			
Tous véhicules	Sécurité du conducteur	q oui q non	
	ASSISTANCE	q oui q non	
PROTECTION JURIDIQUE.		Non q 1 q2 q 1 – défense pénale, litiges avec assureur 2 - protection juridique complète	

GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

RC Professionnelle / DR q oui q non

DOMMAGES AUX BIENS et PERTES FINANCIERES

Les garanties suivantes ne sont accordées qu'aux entreprises dont le contenu est inférieur à 1100 fois l'indice HB, et dont la superficie des locaux n'excède pas 1500 m². Le chiffre d'affaires est inférieur à 2 300 000 euros. La garantie incendie est toujours souscrite, les autres garanties sont optionnelles.

INCENDIE - EXPLOSIONS risques divers et événements climatiques, émeutes, dommages électriques	q oui q non	Contenu : le contenu à garantir est celui indiqué page 5 du présent recueil soit capital :	
VOL ET DÉTÉRIORATIONS	q oui q non	Contenu : Choix possible 10, 25, 50 % <input type="text"/> %	Le contenu à garantir s'exprime en % du capital contenu garanti en incendie
DÉGÂTS DES EAUX	q oui q non	Contenu : Choix possible 10, 25, 50 % <input type="text"/> %	
BRIS DE MACHINES	q oui q non	Garantie : Choix possible 10, 25, 50, 100 % <input type="text"/> %	
BRIS DE GLACES	q oui q non	Extension enseigne en 1 ^{er} risque soit : €	L'extension enseigne est possible si la garantie bdg est souscrite
PERTE D'EXPLOITATION	q oui q non	Marge Brute :	<input type="text"/> 12 mois
PERTE DE LA VALEUR VÉNALE DU FOND	q oui q non		

RISQUES SITUÉS À *UNE* AUTRE ADRESSE

Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Observation sur ce site :
.....

Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Observation sur ce site :
.....

Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Observation sur ce site :
.....

**Mandat d'étude, de placement
et de confidentialité**

Je soussigné

Agissant en qualité de

Donne mandat à Pactoffice pour l'étude et dans le cas de mon accord, la mise en place des garanties suivantes :

MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

Ce mandat porte accord de confidentialité réciproque pour l'ensemble des données échangées.

Ce mandat remplace tout mandat antérieur.

Fait à le

Signature et Cachet :

Nous vous informons que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la présente demande. Elles pourront aussi être utilisées, sauf opposition de votre part, dans le but de prospection pour les produits distribués par PACTOFFICE en France (assurances, produits financiers et services). Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant, - soit en adressant un e-mail à l'adresse : informatique.et.libertes@pactoffice.fr.

- soit en adressant un courrier auprès de :

PACTOFFICE – Informatique et Liberté – 9 Place Benoît Crépu – BP 5004 – 69245 Lyon CEDEX 05

Je m'oppose à toute prospection

J'accepte la prospection par e-mailing

B.P 5004 9 place Benoît Crépu 69245 Lyon Cedex 05 Tél. + 33 (0) 4 72 41 96 96 Fax + 33 (0)4 72 40 99 96

office-assurance@pactoffice.fr www.pactoffice.fr

CARENE ASSURANCES - Société de courtage d'assurance – SA au capital de 7.028.389 € - 652 044 249 RCS Paris –

Siège social : 53 rue d'Hauteville, 75010 PARIS - APE 6622 Z - ORIAS 07 000 004 – www.orias.fr

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances